



République Française  
Collectivité Territoriale de Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 02 DECEMBRE 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Frédéric BUVAL**  
**Date de convocation : 23 novembre 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 26**  
**Nombre de procurations : 07**

**Extrait n°CC-12-2021/229**

**Objet : Approbation du programme et de la convention de recherche et de développement partagé pour l'exploitation de la ressource en eau souterraine sur le territoire de CAP Nord Martinique, sites de l'Etang (commune de Sainte-Marie), Lorrain et Lézarde (Commune du Gros-Morne).**

**ETAIENT PRESENTS :**

Maurice BONTE, Patricia Athanase PALMONT, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Annick CHARLEC.

**Arrivés en cours de séance :** Patrick BONIFACE, Olivier JEAN-DENIS, Gilbert COUTURIER.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Fabienne LABRANCHE-GROUGI à Violaine DIAZ, Patricia GUION-FIRMIN à Frédéric BUVAL, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Lucien SAINT-JEAN-THERESE à Patricia PALMONT, Jenny DULYS-PETIT à Maurice BONTE.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Thierry MARECHAL, George GELIE, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** la directive cadre européenne sur l'eau ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** l'article L.2224-7 du CGCT qui stipule que constitue un service public d'eau potable « tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine » ;

**Vu** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-09-2021/155 relatif à l'approbation du plan de financement de l'opération « recherche en eau, nouvelles ressources souterraines sur le territoire de CAP Nord Martinique » ;

**Considérant** que pour sécuriser la production d'eau potable et l'alimentation des abonnés des communes du Lorrain, du Marigot, de Sainte-Marie et du Gros-Morne par l'exploitation des ressources souterraines et évaluer le potentiel exploitable des ressources souterraines sur le territoire, il est proposé une mission d'assistance du BRGM au travers d'une convention de recherche et de développement partagé ;

Cette mission permettra :

- La réalisation de trois forages de reconnaissance par site d'une profondeur de 60 à 120 mètres, essais de pompage et analyses d'eau à des fins de prospection et de recherche de ressources souterraines de bonne qualité ne nécessitant qu'un traitement de classe A1 (désinfection) ;
- La détermination du potentiel quantitatif et qualitatif des ressources souterraines sur 3 sites et le suivi de l'évolution de la ressource pendant un an avec l'assistance du BRGM en vue de statuer sur leur exploitation.

**Considérant** que le montant de l'opération est estimé à 1 229 200 € HT, celle-ci est financée à 57,8 % par le FEDER, à 12,20 % pour l'Office Français de la Biodiversité et à 30 % par l'Office de l'Eau ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Eau et Assainissement en date du 16 mars 2021 ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 novembre 2021.

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

### Article 1 :

**D'autoriser** le recours à l'assistance du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) au travers d'une convention de recherche et de développement partagé pour l'exploitation de la ressource en eaux souterraines sur le territoire de CAP Nord Martinique, sites de l'Etang (commune de Sainte-Marie), Lorrain et Lézarde (Commune du Gros-Morne).

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à signer la convention avec le BRGM et toutes les pièces y afférentes.

### Article 3 :

**D'autoriser** le Président à rencontrer les propriétaires concernés et à signer tout document relatif à l'obtention des autorisations foncières nécessaires à la réalisation du projet.

### Article 4 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 07 mars 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

